## CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

# Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 présidée par Monsieur Marc Chablaix

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le jeudi 16 décembre 2021, à 20h00, à l'Espace nordique des Alpes vaudoises, aux Mosses.

## Membres de la Municipalité présents :

Mmes Gretel Ginier, Syndique, et Raphaële Brugger, Municipale, ainsi que MM. Marcel Borloz, Pierre-Alain Borloz et Rémy Fischer, Municipaux.

-----

M. Marc Chablaix, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et à la représentante de la presse.

\_\_\_\_\_

### Appel

M. Marc Chablaix, Président, invite la secrétaire à procéder à l'appel.

## Sont présents :

Mmes les Conseillères communales Stéphanie Chablaix, Aurisia Irondelle, Laurence Krebs, Anne-Lise Meyer, Sophie Meyer, Sandra Mottier, Laure Nellen, Anne-Lise Oguey et Géraldine Venker; ainsi que

MM. les Conseillers communaux Philippe Borloz, Johannes Braüning, Marc Chablaix, Loïc Fischer, Armand Lugrin, Benjamin Mottier, Christian Mottier, Denis Noirjean, Louis-Philippe Oguey, Silvan Perreten, Cyrille Perrod, Vincent Perrod, Stéphane Piguet, Julien Rosat, Anthony Vaucher, Jean-Pierre-Vittoni et Christopher Watts.

## Sont absents et excusés :

Mmes Vanessa Berizzi-Tille, Claudine Fonjallaz, Véronique Lüthi, Jennifer Marrone et MM. Lionel Cheseaux, Pascal Francfort, Jérémie Lüthi et Paul-François Mermod.

#### Est absent et non-excusé :

M. Guillaume Dupertuis.

L'appel fait constater la présence de 26 Conseillères et Conseillers communaux.

Le quorum étant atteint, M. Marc Chablaix, Président, constate que l'assemblée peut valablement délibérer. Aussi il invite l'assemblée à se lever et déclare la séance ouverte.

\_\_\_\_\_

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Assermentations
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal
- 6. Préavis no 9/2021: Demande de crédit pour financer des travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite à un éboulement dû aux intempéries
- 7. Préavis no 10/2021 : Modification du règlement sur la distribution de l'eau Résiliation anticipée de la concession de la société de l'eau du Sépey
- 8. Préavis no 11/2021 : Budget 2022
- 9. Préavis no 12/2021 : Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements Plan des investissements et planification financière Législature 2021-2026
- 10. Préavis no 13/2021 : Demande de crédit pour financer la phase II de l'étude dédiée au développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses
- 11. Rapports de la Commission de gestion
- 12. Communications municipales
- 13. Divers et propositions individuelles

.....

## 2. Assermentations

M. Marc Chablaix, Président, informe que M. Jérémie Lüthi a décidé de renoncer à son mandat de Conseiller communal. M. Dirk Krauter, 1<sup>er</sup> suppléant a également renoncé à son mandat, c'est donc M. Christian Chappuis qui est assermenté ce soir en compagnie de M. Benjamin Mottier, élu au Conseil communal et excusé lors de l'assermentation du 21 juin et lors de la première séance du Conseil communal. Il les appelle devant l'assemblée et lit le serment. Chacun à l'appel de son nom lève la main et dit « Je le promets ».

Après cette assermentation, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est de 27.

\_\_\_\_\_

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021

M. Marc Chablaix, Président, ouvre la discussion concernant le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021.

Constatant qu'aucune remarque n'émane de l'assemblée, M. le Président soumet ce procès-verbal à approbation.

## 4. Adoption de l'ordre du jour

Celui-ci est adopté à l'unanimité

M. Marc Chablaix, Président, soumet au vote l'ordre du jour.

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, demande que le point 11. Rapport de la commission de gestion soit mis au pluriel. En effet, 2 rapports seront lus ce soir.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

-----

## 5. Communications du Bureau du Conseil communal

M. Marc Chablaix, Président, fait part du décès de M. Olivier Oguey survenu dernièrement. Il demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence afin d'honorer sa mémoire.

M. le Président, annonce également la naissance de Devaux Tylan, fils de Devaux Laetitia.

M. le Président souhaite la bienvenue dans notre commune à ce nouveau-né.

Il informe avoir rencontré la Préfète lors de sa visite annuelle qui s'est déroulée le 29 novembre 2021. Mme la Préfète a fait quelques petites remarques de détails et a constaté que les classeurs étaient très bien tenus. M. le Président félicite la secrétaire pour ce travail. Mme la Préfète est satisfaite des plans mis en place pour lutter contre le coronavirus.

Il annonce que le bureau électoral a procédé au dépouillement des votations fédérales du 28 novembre 2021. Les scrutatrices suppléantes ont été appelées afin de les préparer pour les élections cantonales agendées en mars prochain. Tout s'est très bien passé et il remercie le bureau.

M. le Président annonce que les rapports des commissions sont rentrés dans les délais légaux et remercie les rédacteurs. Concernant les rapports des commissions ad'hoc, il informe que Mme la Préfète, lors de sa visite annuelle en 2020, avait relevé que les rapports n'étaient pas assez étayés et fournis.

M. le Président a eu des retours pas très positifs sur les dernières commissions. Il rappelle que les commissions peuvent se voir plusieurs fois (avec ou sans le-la Municipal-e responsable du préavis) et qu'elles peuvent contacter le bureau du greffe municipal pour obtenir plus d'informations ou de l'aide. La commission doit également fournir un rapport mais qui ne doit pas être un « copier-coller » du préavis. Il demande que les commissions se montrent un peu plus « nerveuses ».

M. le Président remercie les Conseillères et Conseillers communaux qui ont été sollicités deux fois vu le nombre de préavis à étudier pour cette séance.

\_\_\_\_\_

6. Préavis no 9/2021 : Demande de crédit pour financer des travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite à un éboulement dû aux intempéries

M. Marc Chablaix, Président, invite M. Philippe Borloz, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.

M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Philippe Borloz et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Marc Chablaix, Président, clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 9/2021 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 9/2021 « Demande de crédit pour financer des travaux de

réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite à un éboulement

dû aux intempéries » du 10 novembre 2021,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.00 pour financer des travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite à un éboulement dû aux intempéries, sous déduction de la subvention;
- d'admettre le mode de financement proposé;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.

\_\_\_\_\_

- 7. Préavis no 10/2021 : Modification du règlement sur la distribution de l'eau Résiliation anticipée de la concession de la société de l'eau du Sépey
  - M. Marc Chablaix, Président, invite M. Christopher Watts, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.
  - M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Christopher Watts et ouvre la discussion.
  - M. Marcel Borloz, Municipal, souhaite apporter quelques éclaircissements concernant le rapport lu par M. Christopher Watts, Conseiller communal (cf. annexe). « Sur l'énoncé du préavis, il ne s'agit pas seulement de la reprise du réseau d'eau du Sépey (résiliation anticipée de la concession de la société de l'eau du Sépey), mais également de la modification du règlement sur la distribution de l'eau. Dans le troisième paragraphe : pour mieux comprendre le rapport, il y a quelques précisions à apporter. L'élément déclencheur a été la rencontre entre le syndicat des eaux des Voëttes la société de l'eau du Sépey la société de l'eau de la Forclaz et le service de la consommation, relative à l'élaboration des nouveaux actes de concession.

Lors de la discussion il a été admis que le syndicat des eaux des Voëttes devienne distributeur privé. Cela veut dire que nous ne traitons plus de la problématique des Voëttes vu que son statut a été déjà traité.

Cette rencontre a eu pour conséquence qu'il ne reste plus que deux sociétés concessionnaires, soit : le Sépey et la Forclaz.

Au vu de cette situation le représentant de l'Etat a posé la question aux deux sociétés qu'elles se positionnent pour les 15 ans à venir pour la gestion de la distribution de l'eau et de produire un PDDE qui devait regrouper les trois distributeurs d'eau.

Au vu de ce qui précède, les sociétés ont répondu qu'elles voulaient maintenir les sociétés et continuer de distribuer l'eau. Dès lors la Forclaz et le Sépey ont adapté les concessions aux nouvelles exigences de la LDE afin de pouvoir continuer d'être distributrice de l'eau.

En 2019, la société de l'eau de la Forclaz annonçait à la Municipalité ne plus être en mesure d'assumer seule les exigences fixées par le canton.

C'est lors de son AG du 29 novembre 2019 qu'elle a décidé de résilier la concession et de dissoudre la société au 31 décembre 2021. Ce qui avait pour effet que la commune avait deux ans pour reprendre ce réseau, ce que la commune va faire au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon l'article 55 du règlement.

La situation de la société de l'eau du Sépey est un peu différente.

Suite à un échange de courriers entre la commune et la société, dans lequel nous demandions qu'elle se positionne sur l'avenir de la société, le comité nous a répondu qu'il réfléchissait sur son avenir.

C'est lors de l'AG du 6 septembre 2021 qu'il a été décidé de dissoudre la société pour le 31 décembre 2021. Au vu de cette décision, la reprise du réseau devrait donc être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon l'article 55.

La Municipalité et le service de la consommation et des affaires vétérinaires ont souhaité que la reprise des deux réseaux se fasse en même temps ce qui permettrait de ne pas revenir devant votre conseil avec un nouveau préavis dans lequel on modifierait à nouveau l'art 1 du règlement.

Cela consentira de mettre en place une politique tarifaire unique en l'espace d'une année.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les abonnés seront mis sur le même pied d'égalité tarifaire, c'est pourquoi nous sollicitons que vous acceptiez une résiliation anticipée de la concession de la société de l'eau du Sépey.

En résumé, cela permet de vous soumettre qu'un préavis pour la modification du règlement et de la résiliation anticipée de la concession ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 10/2021 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 10/2021 « Modification du règlement sur la distribution de

l'eau - Résiliation anticipée de la concession de la société de l'eau du Sépey » du

21 octobre 2021,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE à l'unanimité

- d'accepter une résiliation anticipée de la concession pour la distribution d'eau sur une partie du territoire de la commune d'Ormont-Dessous entre la commune d'Ormont-Dessous et la société de l'eau du Sépey, au 31 décembre 2021;
- d'adopter la modification du règlement communal sur la distribution de l'eau à Ormont-Dessous par l'abrogation de l'avenant du 8 mars 2018 et l'adoption d'un nouvel avenant ;
- de fixer l'entrée en vigueur du règlement modifié dès l'approbation du nouvel avenant par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

....

## 8. Préavis no 11/2021 : Budget 2022

M. Marc Chablaix, Président, invite M. Stéphane Piguet, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.

M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Stéphane Piguet et ouvre la discussion.

M. Loïc Fischer, Conseiller communal, concernant le compte no 110.311.1 Achat et entretien machines et mobilier, remarque que le montant est identique au budget 2021 (CHF 15'000.00) et demande si c'est un report ou un montant réfléchi.

Mme Gretel Ginier, Syndique, confirme que c'est un montant réfléchi et pas uniquement un report.

M. Loïc Fischer, Conseiller communal, concernant le compte no 190.315 Maintenance informatique constate qu'un audit est éventuellement prévu contre les cyber-attaques et demande en cas de travaux à effectuer si un préavis sera présenté ou si le montant sera pris sur le budget.

Mme Gretel Ginier, Syndique, informe que s'il y a de gros travaux à effectuer, un préavis sera présenté au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 11/2021 et invite les Conseillères et les Conseillers communaux à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le	préavis municipal no	11/2021 «	Budget 2022 »	du 22 octobre 2021,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE à l'unanimité

d'approuver le budget communal 2022 tel que présenté.

- 9. Préavis no 12/2021 : Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements Plan des investissements et planification financière Législature 2021-2026
  - M. Marc Chablaix, Président, invite M. Stéphane Piguet, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.
  - M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Stéphane Piguet et ouvre la discussion.

Mme Gretel Ginier, Syndique, informe qu'une petite erreur de frappe a été constatée dans les conclusions du préavis municipal. Il faut, en effet, lire le montant de CHF 19'500'000.00 (il manque un zéro). Cela n'a pas de conséquence puisque c'est le procès-verbal et l'extrait de la décision du Conseil communal qui font foi.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 12/2021 et invite les Conseillères et les Conseillers communaux à se prononcer.

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 12/2021 « Fixation des plafonds d'endettement et de

risques pour cautionnements - Plan des investissements et planification financière

- Législature 2021-2026 » du 5 novembre 2021,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE à l'unanimité

- de fixer le plafond d'endettement brut admissible à CHF 19'500'000.00;
- de fixer le plafond de risques pour cautionnements à CHF 9'750'000.00.

-----

- 10. Préavis no 13/2021 : Demande de crédit pour financer la phase II de l'étude dédiée au développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses
  - M. Marc Chablaix, Président, invite M. Louis Philippe Oguey, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.
  - M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Louis-Philippe Oquey et ouvre la discussion.
  - M. Philippe Borloz, Conseiller communal, demande s'il est prévu de contacter les propriétaires des parcelles situées aux alentours du projet de baignade.

Mme Gretel Ginier, Syndique, informe que dans le point 4.3 Aspects financiers, lettre F Urbanisme et communication du préavis municipal, il est mentionné « [...] accompagnement de la démarche d'information à la population [...]. C'est donc prévu dans le préavis. De plus, une séance d'information publique a eu lieu le 23 novembre 2021 à l'Espace nordique aux Mosses.

Mme Laurence Krebs, Conseillère communale, constate qu'il est prévu des places de parc et que la mobilité douce fait partie du projet mais demande ce qu'il en est des transports publics puisque l'on entend dans la presse que la gare du Sépey sera supprimée.

Mme Gretel Ginier, Syndique, répond qu'il n'est pas question de supprimer la gare du Sépey. Les Transports publics du Chablais (TPC) souhaitent créer une halte aux Planches pour permettre à un train supplémentaire de monter directement aux Diablerets sans passer par Le Sépey pendant la saison hivernale. Ce ne sera en aucune façon en défaveur de la gare du Sépey puisqu'un bus fera la navette entre Les Planches et Le Sépey pour les correspondances avec les autres lignes postales. Mme la Syndique ajoute que les TPC ont de grands projets de bus panoramiques, comme on en voit dans les grandes villes comme Barcelone ou Munich, et souhaiteraient proposer un tour des Alpes vaudoises pour amener les touristes d'une station à une autre. Les autorités sont conscientes de cette mobilité douce.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 13/2021 et invite les Conseillères et les Conseillers communaux à se prononcer.

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu

le préavis municipal no 13/2021 « Demande de crédit pour financer la phase II de l'étude dédiée au développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses » du 11 novembre 2021,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser la Municipalité de poursuivre l'étude dédiée au développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses ;
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 225'185.00 ;
- d'admettre le mode de financement proposé;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

## 11. Rapports de la Commission de gestion

M. Marc Chablaix, Président, invite Mme Sandra Mottier, Conseillère communale et Présidente de la Commission de gestion, à donner lecture des rapports.

Mme Sandra Mottier, Conseillère communale, conclut en informant que la Commission de gestion ne demande pas de réponses à la Municipalité lors de la séance de ce jour. Le rapport sur la visite du bâtiment administratif du 15 novembre 2021 sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- M. Marc Chablaix, Président, remercie Mme Sandra Mottier et ouvre la discussion.
- M. Philippe Borloz, Conseiller communal, remarque qu'une petite erreur s'est glissée dans l'intitulé d'un des ruisseaux examinés par la Commission de gestion. En effet, il s'agit du ruisseau du Bay de Cerqnat et pas du ruisseau de la Bonne Eau.
- M. Marcel Borloz, Municipal, confirme qu'il s'agit du ruisseau du Bay situé sous le pont du chemin de la Bonne Eau.

La parole n'étant plus d	demandée, <mark>M. le Préside</mark> r	nt clôt la discussion
--------------------------	--	-----------------------

## 12. Communications municipales

Ci-après, les mots prononcés par Mme Gretel Ginier, Syndique :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Ceux d'entre vous qui étaient présents lors de la dernière législature ainsi que lors de la dernière séance de l'année 2019 s'en souviendront peut-être, la Municipalité souhaitait trouver dans la hotte du Père Noël la réalisation de plusieurs vœux. Je me suis amusée à vérifier si ces vœux demandés au Père Noël en 2019 ont été réalisés. Est-ce que le Conseil communal ainsi que la Municipalité ont été assez sages afin que ces divers vœux se réalisent ?

Le premier : aspirer à pouvoir continuer à assurer l'expansion de la commune. Sur ce point je ne peux qu'être satisfaite de la situation puisque votre conseil a depuis 2019 non seulement accepté tous les préavis que la Municipalité lui a présenté mais vient d'accepter également le préavis 13/2021 concernant la phase II du projet de baignade naturelle aux Mosses. Ce projet ne manquera pas d'assurer l'expansion de la commune. Je tiens ici à vous remercier pour la confiance et me réjouis de poursuivre cette belle aventure.

Le second vœu était : que les habitants de la commune d'Ormont-Dessous se sentent bien. En décembre 2019, l'Europe ne parlait pas encore de la crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui. Les préoccupations de la Municipalité, à cette époque pour nos citoyens, étaient plutôt de l'ordre du déneigement, de la sécurité sur les routes, un accueil chaleureux dans nos bureaux, des réponses satisfaisantes concernant la police des constructions et l'aménagement du territoire, des places d'accueil pour le parascolaire, une école à proximité, etc. Malheureusement, la crise sanitaire que nous vivons a ajouté quelques défis à notre administration, défis que nous avons relevé puisque nous avons mis en place une application Ormont-Dessous solidaire qui permet de mettre en relation des personnes qui souhaitent se mettre à disposition d'autres citoyens pour leur venir en aide. Ce n'est donc pas seulement l'administration communale et la Municipalité qui se sont enquis de nos ainés par téléphone afin de connaître leur besoin ou leur préoccupation durant l'étape la plus dure du confinement. Ce second vœu j'estime qu'il a également été réalisé et soyez certains que toute l'équipe des employés communaux ainsi que la Municipalité continuent jour après jour à travailler au bien-être de la population de la commune. Pour tout leur travail qu'ils soient remerciés.

La plus grande requête que nous faisions en 2019 et déjà à ce moment je vous disais qu'il faudrait plus que la magie de Noël pour concrétiser ce vœu. Nous souhaitions que les autorités cantonales tiennent davantage compte des besoins et des obligations des communes et qu'elles limitent les reports des charges qui plombent de plus en plus leur participation financière. Je ne m'étendrai pas plus sur ce vœu qui ne s'est pas encore réalisé, le travail de négociations que nous accomplissons avec l'Union des communes vaudoises ainsi que le Conseil d'Etat est un travail de longue haleine et je comprends que le Père Nöel ait besoin d'un peu plus de temps et de réflexion afin de satisfaire 306 communes et un Etat.

Le dernier vœu que je souhaite c'est bien sûr que vous passiez de belles fêtes de fin d'année, la Municipalité cette année vous offre une année d'abonnement au journal le Cotterg, vous trouverez un bon dans l'enveloppe à votre intention. Vous pouvez utiliser ce bon personnellement bien sûr ou faire connaître le Cotterg à votre entourage. Je vous souhaite d'ores et déjà de bonne lecture.

Pour terminer, je vous informe que notre avocat nous a transmis il y a quelques jours le jugement de la Cour d'appel pénale, avec l'attestation de son caractère définitif et exécutoire, suite à l'appel de Mme Nathalie Burgisser Scheurlen et de M. Jean-Daniel Perroset à ce jugement. Le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois m'a libérée des chefs d'accusation de tentative de contrainte et dénonciation calomnieuse. Nous pouvons donc enfin mettre un terme définitif à ce pénible dossier.

Dans les moments de festivités qui s'annoncent, la Municipalité vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour de très belles fêtes de fin d'année. Merci de votre attention. Et bon retour chez vous.

M. Marcel Borloz, Municipal, rebondit sur les rapports de la Commission de gestion et procédera au bouclement des préavis lors du prochain Conseil communal. Les protocoles de métrage ont été validés ce qui permet de finaliser ces dossiers.

M. Borloz, Municipal, communique ensuite concernant l'ancien Pont des Planches et informe que les soumissions pour les travaux sont rentrées et doivent être étudiées avec l'ingénieur. L'adjudication devrait être faite dans la première quinzaine du mois de janvier 2022.

Quelques demandes d'aides et de subventions ont été envoyées et ont reçu une réponse positive. Il invite à créer une association afin de pouvoir lever plus de fonds comme par exemple auprès du Casino Barrière qui subventionne les associations et pas les communes. M. Borloz, Municipal, est sûr de trouver des gens motivés dans les rangs du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Borloz, Municipal, revient sur le rapport de la Commission de gestion concernant la visite des différents alpages communaux. Le ramonage de la cheminée du chalet de l'Arsaz, chez Mme Cindy Menoud, a été fait la semaine suivant la visite de la Commission sur sa demande. Quelques petits problèmes ont été rencontrés avec le ramoneur officiel qui a accumulé un peu de retard dans ses visites. Concernant l'alpage de l'Hongrin, les travaux d'électricité sont effectivement importants mais ils ont également un coût et les travaux de maçonnerie à effectuer aux alentours du chalet avaient déjà été relevés par la précédente Commission de gestion. Le rapport de M. Jean-François Dupertuis, de Pro Conseil, sera très utile afin de prévoir les travaux à effectuer dans les différents alpages communaux. M. Borloz remercie le Conseil d'avoir accepté le plan des investissements qui sera un outil très important pour les futurs travaux de la Municipalité.

Il continue en informant que la plupart des bâtiments produisant de la nourriture ont été inspectés par l'office cantonal de la consommation. Les travaux à l'alpage de Lioson d'En bas ont été entrepris et seront terminés avant l'inalpe.

Avant que ce dossier ne prenne trop d'ampleur, les armoires métalliques pour le restaurant du lac Lioson ont dû être commandées en Allemagne puisqu'il y a pénurie de matière première un peu partout. Elles sont arrivées en début de semaine et seront installées au printemps 2022.

Enfin, il informe qu'un projet est à l'étude et concerne le collège des Voëttes et sur sa prochaine destination. Un architecte a été mandaté et les résultats seront présents en temps voulu. L'église de Cergnat est également à l'étude.

Mme Raphaële Brugger, Municipale, souhaite parler du musée des Ormonts. Ce musée est né d'une association créée en 1989, à la suite du leg de Madame Suzanne Combremont, ancienne institutrice aux Diablerets. Il est installé depuis juillet 2008 dans le village de Vers-l'Eglise. Il est subventionné par les deux communes des Ormonts, à hauteur de CHF 20'000.00 pour Ormont-Dessous.

Le souhait de Mme Combremont était de transmettre, au travers d'expositions temporaires, les nombreux aspects de l'histoire de notre vallée. Actuellement et jusqu'au 24 avril 2022, c'est Ailyos Résonance qui a pris ses quartiers au musée.

Dès le mois de juin 2022, l'expo aura pour thème la toponymie des Ormonts (toponymie : étude des noms de lieux). Si vous êtes férus de noms de lieux de notre région, le musée attend vos informations avec impatience. Ce sont, à ce jour, déjà plus de 700 endroits qui ont été répertoriés. Le musée a besoin de soutien financier, c'est la raison pour laquelle, elle a apporté des cartes de membre que les Conseillers peuvent remplir ou comme cadeau de Noël.

Enfin, Mme Brugger souhaitait répondre à la question qu'avait posée Mme Véronique Lüthi, Conseillère communale, lors du Conseil du 11 octobre qui traitait des problèmes sécuritaires à l'arrêt des bus scolaires, Mme Lüthi étant excusée, une réponse lui sera apportée lors du prochain Conseil.

M. Rémy Fischer, Municipal, informe que le train Aigle-Sépey-Diablerets ne sera malheureusement pas opérationnel pour les fêtes de fin d'année. L'ASD a besoin de 3 semaines de suite de beau pour terminer les travaux de génie civil. Déjà 3 millions de francs ont été investis dans ce dossier que la Municipalité suit. De plus, en raison des fortes chutes de neige, la voie entre Verschiez et Exergillod a dû être fermée et devrait rouvrir aux environs du 20 décembre prochain.

M. Fischer informe que le groupement forestier Leysin-Les Ormonts organise le Noël en forêt aux Diablerets le 23 décembre prochain et rappelle la fête organisée par le GFLO pour fêter ses 10 ans avec la meule de charbon les deux dernières semaines de juin.

\_\_\_\_\_

## 13. Divers et propositions individuelles

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, informe les Conseillères et Conseillers communaux intéressés par le soutien au Pont des Planches qu'ils peuvent le contacter. Il rassemblera les amateurs et a déjà créé un site internet. Il faut aller dans la même direction pour ce projet puisse aboutir.

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, revient sur sa question posée l'année passée concernant la pose d'un panneau pour signaler les WC publics de l'Espace nordique. Les gens viennent toujours à l'ancien télécabine alors qu'il n'y a plus de WC. Le nécessaire devait être fait mais il n'a rien vu.

Mme Gretel Ginier, Syndique, répond que cette question a échappé à l'exécutif mais que le nécessaire sera fait.

Aucune autre remarque, question ou proposition n'émane de l'assemblée.

\_\_\_\_\_

M. Marc Chablaix, Président, avant de clore cette séance informe que le prochain Conseil communal n'a pas encore été agendé. Il invite les Conseillères et Conseillers communaux à l'apéro servi à l'extérieur et préparé par Fleurs des Alpes. Il remercie M. Rémy Fischer, Municipal, et le GFLO pour les bûches finlandaises et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

La séance est levée à 21h36.

Marc Chablaix

Président,

Deborah Borloz

Secrétaire

Annexes

Rapports des commissions chargées de l'étude des préavis 9/2021, 10/2021, 11/2021, 12/2021 et 13/2021 Rapports de la Commission de gestion

## Demande de crédit pour financer des travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite un éboulement dû aux intempéries

## La commission composée de :

Mme et MM. Véronique Lüthi, Philippe Borloz et Jean-Pierre Vittoni, s'est réunie le lundi 29 novembre 2021, à 09h00, à la maison de commune, en présence de M. Marcel Borloz, représentant de la municipalité.

#### Préambule

Comme tout le monde a pris connaissance du préavis N° 09/2021, les détails de ce dernier ne sont pas détaillés ci-après.

## La commission a relevé certains points important

- Au vu de l'urgence et du risque non négligeable d'un effondrement partiel ou total de la route, une intervention d'urgence a été décidée par la municipalité. En priorité des mesures provisoires de protection ont été entreprises immédiatement.
- La commission de gestion a été informée et une demande d'autorisation pour travaux anticipés a été effectuée auprès des autorités compétentes (AF) en matière de subside pour de tels travaux, autorisation reçue le 3 aout 2021.
- La commission avait l'intention de se déplacer sur le lieu de l'éboulement, mais au vu des conditions météorologiques elle y a renoncé.

## Les améliorations suivantes ont été relevées

- Drainage côté amont de la chaussée, ainsi que le pourtour de la fontaine.
- Pose d'une grille pour récupérer l'eau de ruissellement de la route, le tout relié à une conduite amenant l'eau directement dans le ruisseau au pied de la parcelle de M. Edgar Borloz.

## Il reste quelques aménagements à effectuer

- Ensemencement de la parcelle après pose de natte en fibre de coco par le GFLO, particulièrement sur le cône d'éboulement.
- Pose de piquet de signalisation pour éviter que les usagers de la route ne s'approchent trop près du bord du talus.

#### En conclusion

Merci à M. Marcel Borloz, Municipal, pour la précision de ses réponses.

La commission relève que la Municipalité a fait usage de l'autorisation octroyée en début de législature d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

La commission désignée par le bureau du Conseil communal d'Ormont-Dessous, propose :

vu

le préavis municipal n° 9/2021 du 10 novembre 2021 ;

ouï

le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant

que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

#### DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.00 pour financer des travaux de réfection de la route des Voëttes, au lieu-dit « Au Clos », suite à un éboulement dû aux intempéries, sous déduction de la subvention;
- d'admettre le mode de financement proposé;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.

Merci de votre attention.

Le Sépey, le 6 décembre 2021

Pour la commission :

Philippe Borloz

Véronique Lüthi

Jean-Pierre Vittoni

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉAVIS 10/2021

## Reprise de l'exploitation de l'eau du Sépey par la commune d'Ormont-Dessous

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le 29 novembre 2021, la commission chargée de l'étude du préavis no. 10/2021, formée de M Christopher Watts (Président), MME Anne-Lise Meyer et M Cyrille Perrod, s'est réunie à la Maison de Commune au Sépey.

Nous sommes très reconnaissants à notre Municipal responsable de la distribution de l'eau, M. Marcel Borloz, qui nous a rencontrés à la Maison de la Commune et a donné des réponses fortes et détaillées à nos questions.

En principe et en raison de la complexité croissante des réglementations dans ce domaine, il est prévu que la concession de distribution d'eau du Sépey s'associe à celles des Voettes et de la Forclaz afin que la Commune devienne responsable des systèmes de distribution d'eau de manière plus générale. Les sources privées de la région ne seront pas concernées.

La présentation de ce préavis couvre une grande partie des détails nécessaires, et il est prévu que les travaux pour accomplir le transfert complet des responsabilités commenceront en 2022 avec l'installation supplémentaire de compteurs d'eau là où c'est nécessaire et, si tout va bien, ils seront terminés en 2023, date à laquelle les charges basées sur les compteurs devraient devenir universelles pour l'eau distribuée ici.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Commission, convaincue par les informations fournies par la Municipalité, recommande ce qui suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis no. 10/2021 du 21 octobre 2021,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

- d'accepter une résiliation anticipée de la concession pour la distribution de l'eau sur une partie du territoire de la commune d'Ormont-Dessous entre la commune d'Ormont-Dessous et la société de l'eau du Sépey, au 31 décembre 2021

- d'adopter la modification de règlement communal sur la distribution de l'eau Ormont-Dessous par l'abrogation de l'avenant du 8 mars 2018 et l'adoption d'un nouvel avenant ;
- de fixer l'entrée en vigueur du règlement modifié dès l'approbation du nouvel avenant par le Chef du département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Pour la commission,

le Président - Christopher Watts

membre - Christopher Watts, membre - Anne-Lise Meyer, membre - Cyrille Perrod

## Rapport de la commission chargée du préavis n° 11/2021 Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée du préavis n° 11/2021 composée de Mesdames Stéphanie Chablaix, Géraldine Venker et Monsieur Stéphane Piguet s'est réunie le lundi 29.11.2021 en présence de Madame Gretel Ginier, Syndique.

Nous remercions notre interlocutrice pour son accueil et pour toutes les informations apportées en relation avec ledit préavis.

La constatation de la commission est la suivante :

• Nous vous demandons d'accepter le budget 2022 conformément au présent préavis.

Au vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu

le préavis municipal n° 11/2021 du 22 octobre 2021.

Ouï

le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant

que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

## Décide

D'approuver le budget communal 2022 tel que présenté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Le Président et rapporteur :

Les membres:

Stéphane Piguet

Stéphanie Chablaix

Géraldine Venker

6 Ventr

Le 11 décembre 2021

Conseil Communal d'Ormont-Dessous Maison de Commune Chemin du Planchamps 2 1863 Le Sépey

## Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis municipal n° 12/2021

## Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements Plan d'investissements et planification financière

## Législature 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 29 novembre 2021, la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n°12/2021, composée de Monsieur Stéphane **Piguet**, président, et des membres suivantes : Mesdames Stéphanie **Chablaix** et Géraldine **Venker**, s'est réunie à la Maison de Commune d'Ormont-Dessous, en présence de Madame la Syndique, Gretel **Ginier**.

Nous remercions Madame la Syndique pour son accueil, ainsi que pour la qualité et la précision des réponses fournies.

La situation financière actuelle de la Commune a permis à la Municipalité d'entreprendre de nombreuses études qui arrivent à terme pour une phase d'investissements plus conséquente sur les années à venir.

La planification financière composée des investissements acceptés à ce jour par le Conseil Communal, la marge d'autofinancement, une marge de manœuvre pour les imprévus, ainsi que l'analyse de la situation financière, permet à la Commission d'approuver la proposition du plafond d'endettement, ainsi que la proposition du plafond de risques pour cautionnements.

Au vu de qui précède, la Commission vous invite, Monsieur le Présent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu ouï considérant le préavis municipal 12/2021 du 5 novembre 2021, le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire, que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- de fixer le plafond d'endettement brut admissible à CHF 19'500'000.00
- de fier le plafond de risques pour cautionnements à CHF 9'750'000.00

Nous vous remercions pour votre attention et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Pour la Commission

Stéphanie Chablaix

Stéphane Piguet

Géraldine Venker

G.Velle

Les Mosses, le 1er décembre 2021

Au conseil communal d'Ormont Dessous

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°13/2021

Demande de crédit pour financer la phase II de l'étude dédiée au développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission chargée de l'étude du préavis 13/2021, composée de Mesdames Vanessa Berizzi-Tille, Jennifer Marrone, Anne-Lise Oguey et de Messieurs Christian Mottier et Louis-Philippe Oguey, s'est réunie le mardi 30 novembre et le mercredi 8 décembre à la maison de commune au Sépey. Madame Gretel Ginier, Syndique, était présente le 30 novembre. Nous la remercions pour sa disponibilité et son accueil.

Les explications et les réponses à nos diverses questions nous ont donné entière satisfaction.

Les documents suivants nous ont été remis lors de notre rencontre du 30 novembre :

- Analyse des enjeux de mobilité et de stationnement.
- × Conditions administratives et cahier des charges pour la procédure sur invitation.
- Enquête publique du Plan d'affectation « Baignade naturelle, Les Mosses ».

## **Historique**

En juin 2017 le Conseil communal a approuvé le préavis 4/2017 et accordé un crédit de CHF 107'000.00 pour l'étude d'un avant-projet de développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses. Cette étude a été subventionnée à hauteur de 70% à fonds perdu par le service cantonal de promotion, de l'économie et de l'innovation (SPEI). Le résultat de cette étude a démontré un résultat très positif pour le développement touristique 4 saisons de notre commune qui permettrait de diversifier, valoriser et encourager notre économie locale.

#### Phase II

Pour réaliser ce projet, l'affectation des terrains concernés doit être révisée.

Le site retenu a été choisi parce qu'il présente une topographie favorable à l'aménagement d'un bassin de baignade et parce qu'il offre des synergies avec les installations existantes du centre nordique. Il se situe dans le cœur de la polarité touristique des Mosses et présente une surface suffisante pour le nouvel équipement.

#### <u>Mobilité</u>

La direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) demande, en parallèle à ce projet, une adaptation sur la sécurité et de la mobilité douce sur le col des Mosses.

Une analyse des enjeux de mobilité et de stationnement a été établie. Cette dernière propose des pistes de solutions afin d'offrir à la station un développement coordonné et attractif dans les années à venir.

#### **Environnement**

Le parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut accueille favorablement ce projet dans un milieu naturel tout en favorisant le milieu touristique et ne dénaturant nullement le paysage.

#### Incidence financière

Les différentes études des intervenants techniques de la phase II se chiffrent à CHF 751'585.00, montant qui sera subventionné à fonds perdu par la loi sur l'aide au développement (LADE) et la loi sur la politique régionale (LPR), chacune à hauteur de CHF 263'200.00 pour un total de CHF 526'400.00. Le solde de CHF 225'185.00 sera à charge de notre commune et financé par le fonds de réserve pour le tourisme. La Municipalité propose d'amortir cette somme sur 10 ans.

### Conclusion

La commission désignée vous encourage vivement à accepter ce grand pas pour le développement touristique du plateau des Mosses. Elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n°13/2021 du 11 novembre 2021;

ouÏ le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

#### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité de poursuivre l'étude dédiée au développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses;
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 225'185.00;
- d'admettre le mode de financement proposé;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Membres de la commission

M. Louis-Philippe Oguey

Alguer ch. Mar. Mme Vanessa Berizzi-Tille

Mme Anne-Lise Oguey

**Mme Jennifer Marrone** 

M. Christian Mottier

Conseil communal d'Ormont-Dessous

Commission de Gestion 2021-2022

Rapport sur la visite des alpages de la Commune, le lundi 13 septembre 2021 avec M. le Municipal Pierre-Alain Borloz

Au Conseil communal d'Ormont-Dessous, Monsieur Le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux

La Commission de gestion formée de Mme Sandra Mottier, Présidente, M. Armand Lugrin, secrétaire, Madame Anne-Lise Oguey, MM. Paul-François Mermod et Vincent Perrod, membres, s'est réunie le lundi 13 septembre 2021 à 14h00 afin de visiter quelques alpages communaux en compagnie de M. le Municipal Pierre-Alain Borloz.

Les alpages de l'Arsat, de l'Hongrin, de Lioson-Dessous et de Lioson-Dessus ont été visités par la Commission.

### Communs de l'Arsat

L'amodiataire, Madame Cindy Menoud, nous présente les travaux réalisés dernièrement par la Commune. Il s'agit de la création de 2 chambres à l'étage dans un réduit qui ont été boisées et isolées. La mise en place d'un vélux par chambre apporte la lumière naturelle dans ces pièces. L'amodiataire indique à la Commission qu'elle est satisfaite du bâtiment et qu'elle ne voit pas la nécessité d'autres travaux.

Concernant le ramonage, il semble que la cheminée n'ait pas été ramonée depuis un moment.

## Communs de l'Hongrin

L'amodiataire, Madame Sara Morerod-Dupertuis, nous accueille et nous présente les problèmes rencontrés sur le bâtiment. Elle nous indique que la route d'accès, actuellement en grave était en enrobé auparavant. Lors des fortes pluies continues de cet été, elle nous indique que la route s'est ravinée et que la Commune est venue remettre du tout-venant.

L'enrobé devant les portes d'écurie est pratique, mais commence à présenter de nombreux nids de poules.

L'électricité est fournie par des panneaux solaires avec batteries. L'installation devient vétuste et est régulièrement insuffisante.

Le sol du coulage présente de nombreuses fissures, le carrelage de la salle de bain se décolle et se fissure. De même, dans le couloir du rez donnant sur les écuries depuis l'habitation, des carreaux sont fissurés.

L'amodiataire relève enfin les points positifs de cet alpage :

- Les chambres-dessus sont en bon état
- Il y a l'eau potable courante
- La cuisine est bien équipée
- La déchetterie accepte les plantes indésirables pour incinération
- Les pistes de ski de fond sont tracées relativement loin du chalet

L'amodiataire informe la Commission que le ramoneur passe chaque année.

#### Lioson-d'En-Bas

L'amodiataire, Monsieur Blaise Chablaix, nous présente la cuisine ainsi que le coulage et le local de fabrication. Suite à l'incendie de 2017, la cuisine n'est toujours pas pourvue de portes et les finitions ne sont pas achevées.

L'amodiataire informe la Commission que le ramoneur a passé. Des détecteurs incendies sont présents dans la partie habitation.

Il informe en outre que le service d'hygiène est passé. Les sols vers l'enruchoir et le coulage, doivent être en surface dure, lisse et lavable. Des panneaux marines fournis par la Commune ont déjà été posés contre les murs par l'amodiataire. Le même principe doit être réalisé dans le coulage. Une variante de sol en résine a été étudiée par l'amodiataire et le Municipal, qui serait plus économique qu'une variante en carrelage.

Concernant l'exploitation agricole, l'amodiataire relève la contradiction entre les différents services de l'Etat : en effet, une fumière est exigée pour l'exploitation, mais la procédure d'enquête n'a pas abouti, car la fumière est située dans le PAC 292. La Municipalité planche sur le dossier.

#### Restaurant de Lioson

Le locataire, Monsieur Paul-François Mermod, nous présente les travaux réalisés suite à la visite du contrôle de l'hygiène.

Le carrelage a été ponctuellement réparé sur les murs, les sols des réserves ont été carrelés. Des parois en acier inoxydable ont dû être mises en place à l'arrière de la plonge. En outre, une armoire îlot a été posée par la commune et adaptée par le locataire.

Concernant la chambre froide, les joints ont été refaits, et les étagères ont été remplacées par de nouvelles avec tablards lavables.

D'autres meubles en acier inoxydable ont été commandés chez Gastroheld à Dübendorf déjà au printemps passé, car les offres de prestataires locaux ont été jugés trop élevées par la Municipalité. A ce jour, malgré un gros acompte déjà payé et de nombreux échanges de courriels, les meubles n'ont toujours pas été livrés.

La Commission a en outre visité la salle de bain de l'étage qui a été refaite à neuf. Il est à noter que certaines planches du plancher qui se soulevaient ont été remplacées.

Le bois de la terrasse a été remplacé par un nouveau plancher en mélèze au début de cet été selon le préavis 9/2020.

#### Alpage de Lioson-Dessus

Suite à cette visite, la Commission de Gestion souhaiterait une réponse de la Municipalité concernant les points suivants :

#### Communs de l'Arsat:

- ne faudrait-il pas mettre aux normes le local de fabrication (*tranchage*) afin que l'amodiataire puisse vendre son fromage ?
- nous demandons à la Municipalité de vérifier que le ramonage soit bien effectué régulièrement pour éviter tout problème

## Communs de l'Hongrin :

- un projet global de rénovation de cet alpage serait souhaitable. En effet, il y a des travaux au niveau des sols d'une partie du rez de la partie habitation. L'enrobé devrait être remis en état sur la route d'accès et devant les écuries pour faciliter le nettoyage de cette place. La maçonnerie est dégradée sur tout le tour du bâtiment. Des pièces de charpente cassées et rafistolées devraient être remplacées. Un raccordement à l'électricité du réseau ou une nouvelle installation solaire devrait être étudiée. Le stand de tir pourrait à cette occasion probablement aussi être alimenté ?

## Lioson d'En-Bas :

Il serait souhaitable qu'un menuisier vienne réaliser les dernières finitions dans la cuisine de l'habitation afin de parachever les travaux

- Il serait souhaitable que la Municipalité se penche sur les baux, afin de vérifier leur cohérence, notamment pour la mise à disposition de place pour le bétail de Lioson-Dessus

M. le Municipal informe la Commission que M. Jean-François Dupertuis, conseiller agricole du bureau Proconseil Sàrl de Prométerre, a été mandaté pour réaliser un rapport d'analyse sur les alpages communaux. La Commission souhaiterait pouvoir prendre connaissance de ce rapport.

Après ces examens, nous tenons à remercier M. le Municipal pour sa bonne collaboration ainsi que sa disponibilité. Tous les amodiataires avaient été avertis par téléphone et par courrier officiel de notre visite et étaient présents. Nous tenons également à les remercier.

Sandra Mottier, présidente

La Forclaz, le 6 décembre 2021

Armand Lugrin, secrétaire

Paul-François Mermod

Mincent Ferral

Anne-Lise Oguey

Vincent Perrod

Conseil communal d'Ormont-Dessous

Commission de Gestion 2021-2022

Rapport sur la visite des chantiers des routes communales, le lundi 20 septembre 2021 avec M. le Municipal Marcel Borloz

Au Conseil communal d'Ormont-Dessous, Monsieur Le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux

La Commission de gestion formée de Mme Sandra Mottier, Présidente, M. Armand Lugrin, secrétaire, Madame Anne-Lise Oguey, MM. Paul-François Mermod et Vincent Perrod, membres, s'est réunie le lundi 20 septembre 2021 à 14h00 afin de visiter les chantiers des routes communales en compagnie de M. le Municipal Marcel Borloz.

Le nouveau pont du chemin de la Bonne-Eau sur la Bonne-Eau à Cergnat, les 3 chantiers de la route de Matélon à Matélon, au Plâne et au Gollié au départ du chemin de la Crétasse, les 2 chantiers de la route de la Pierre du Moëllé à la Badausaz, le chantier du chemin de la Crétasse, le futur chantier de la route des Voëttes au Clos au départ du chemin du Reposoir, le chantier à l'ancien Collège des Voëttes, le chantier du chemin du tour de la Golette à la Forclaz, ont été visités par la Commission.

En outre, le M. le Municipal nous a présenté les différents chantiers et projets en cours, qui ont lieu pour beaucoup suite aux fortes intempéries de cet été.

#### Glissement des Fontannelles

M. le Municipal nous informe que ce glissement qui impacte la ligne de l'ASD ainsi que la route cantonale RC709 aux Granges est principalement suivi par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes DGMR ainsi que par les transports publics du Chablais TPC.

Sur préavis du bureau de géologues, la Municipalité a dû retirer le permis d'habiter à une maison de vacances située aux abords du glissement, et a fermé un chemin pédestre.

La Municipalité souhaiterait que ce soit l'Etat qui prenne la gestion de ces glissements de grande ampleur. Cependant, comme cela est d'usage, le ruisseau des Granges devra probablement être remis en état par la Commune, avec une subvention de la Direction Générale de l'Environnement DGE, pour ce qui concerne le ruisseau sans aménagement.

#### Glissement de Matélon

M. le Municipal nous informe que ces travaux impliquent aussi Swissgrid, dont le pylône présentait un faux-aplomb d'environ 1.5m, qui a été provisoirement déplacé; Swissgrid envisage de déplacer des pylônes en augmentant la portée des câbles pour éviter de remettre un pylône dans cette zone instable.

Des drains et des rigoles ont été faits à l'amont de la route de Matélon sur une distance de 250 mètres. Les eaux de ruissellements ont été séparées des eaux de drainage.

En outre, les contrôles caméra ont montré que les tuyaux canalisant le ruisseau traversant le contour du Plâne étaient déboîtés et que donc ses eaux s'infiltraient dans le terrain ce qui contribue à déstabiliser celui-ci. Cette conduite, située à environ 3.50m sous le terrain est prévue d'être remplacée. Plus bas, ce ruisseau était enterré. La Municipalité souhaite le remettre en surface, car un ruisseau à l'air libre est plus simple à entretenir.

Le Municipal indique à la Commission que pour cette année, il n'y aura pas d'autres travaux. Il s'agit en effet de constater si les travaux entrepris apportent une amélioration dans la stabilité de la route. La Municipalité souhaiterait que l'Etat prenne en charge le suivi de ce glissement comme il le fait déjà pour la Frasse.

#### Les Voëttes

Suite aux intempéries et au fort ruissellement d'eau provenant de la chaussée, un glissement de terrain important s'est produit à l'aval de la route des Voëttes au Clos, au départ du Chemin du Reposoir. La Municipalité a sécurisé provisoirement la chaussée et envisage de réaliser un caisson de forte ampleur, devisé à 200-300'000 francs. Cela fera l'objet d'un préavis.

Un ravinement s'est en outre produit au chemin du Verney, qui est en tout-venant. Les ruvines ont été comblées.

Un glissement à côté de l'ancien Collège des Voëttes a été repris par un enrochement.

#### Route de la Pierre du Moëllé

Suite aux intempéries, il y a eu un glissement au-dessus de la Badause, qui a bloqué la route. Le déblayage a été fait en urgence. A la Badause, une dolline s'est formée au droit d'une traversée de ruisseau, et a été comblée par deux fois.

Au Gollié, au départ du Chemin de la Crétasse, le ruisseau est sorti de son cheminement habituel et a créé un trou un peu à l'amont de la traversée de route. Un raccordement a été fait pour ramener le ruisseau à son cheminement initial.

Une étude de réfection globale de la route de la Pierre du Moëllé est en cours. En effet, étant donné que la route est agricole, une subvention de 100% par les Améliorations Foncières AF serait possible.

#### Cergnat

Le pont du ruisseau du Bay (sur le chemin de la Bonne-Eau) s'est affaissé. Il a été remplacé par une buse et une dalle en béton armé réalisée par une entreprise locale.

#### Les Planches

A la Gouflanèche, le ruisseau a ruissellé sur la route cantonale. Il a été curé par les employés communaux.

#### La Comballaz

M. le Municipal informe qu'il y a eu des plus-values pour la réfection du chemin de la Crétasse, car des bordures supplémentaires ont été créées.

#### Les Mosses

M. le Municipal informe la Commission que des taconnages sont prévus pour la route cantonale RC705 en traversée de localité.

#### La Forclaz

Le chantier de réfection du Tour de la Golettaz touche à sa fin. Trois exutoires ont été créés sur la parcelle communale n°3151. La commission est étonnée, étant donné l'art. 46 de la Loi sur les Routes que la commune ait réalisé un exutoire pour la parcelle privée n°2317.

#### Service de voirie

M. le Municipal présente à la Commission le fonctionnement du planning des travaux des employés de voirie. Il gère les travaux par des bons de travail.

Ainsi, M. le Municipal prévoit des plannings hebdomadaires mentionnant sur une feuille A4 les différents employés et les tâches journalières qui leur incombent. Pour chaque tâche, M. le Municipal rédige un bon de travail avec ses directives, qui est complétée et visée par l'employé prévu.

M. le Municipal suit l'accomplissement des tâches dans un liste ad-hoc. Il relève que ses employés ne sont jamais malades.

Suite à cette visite, la Commission de Gestion souhaiterait une réponse de la Municipalité concernant les points suivants :

- La Municipalité a-t-elle prévu de réimplanter par un géomètre les bornes détruites par les travaux de réfection des routes ?

Après ces examens, nous tenons à remercier M. le Municipal pour sa bonne collaboration ainsi que sa disponibilité en ce Lundi du Jeûne.

Sandra Mottier, présidente

Paul-François Mermod

Vincent Terred

Vincent Perrod

La Forclaz, le 6 décembre 2021

Armand Lugrin, secrétaire

Anne-Lise Oguey